

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 2 juillet 2012 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 26 juin 2012 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Roure, Mme Psaltopoulos, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconèche, Mme Frih, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld.

Absents excusés : Mme Guillaume, M. Coulon, M. Héral, M. Turcas, Mme Bertrix Veza, Mme Perrin-Gilbert.

Dépôts de pouvoirs : Mme Hajri, Mme Deharo, Mme Gay, Mme de Lavernée, M. Lebuhotel ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Guillaume, M. Coulon, M. Héral, M. Turcas, Mme Perrin-Gilbert.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Havard, M. Kimelfeld, M. Sanhadji, M. Royer, Mme Reynaud, Mme Rabatel, Mme Gelas, Mme Brichet, M. Bolliet, Mme Gleize, Mme d'Anglejan, M. David, M. Sécheresse, M. Corazzol, M. Maleski, Mme Fondeur, Mme Brugnera ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme d'Anglejan, M. Bolliet, M. Daclin, M. David, M. Delacroix, M. Fournel, Mme Gleize, Mme Haguénauer, M. Kimelfeld, M. Lebuhotel, Mme Nachury, M. Nardone, Mme Pesson, M. Philip, Mme Roure, M. Touraine, Mme Vallaud-Belkacem.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Félicitations de M. le Maire à différents élus

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers Collègues, cette séance du Conseil municipal est une séance à la fois ordinaire et en même temps extraordinaire, puisqu'un certain nombre de nos Collègues ont été amenés à prendre des responsabilités. Je tiens à féliciter Mme Vallaud-Belkacem pour sa nomination comme Ministre qui honore la Ville de Lyon. Je tiens également à féliciter nos Collègues qui ont été réélus député comme Jean-Louis Touraine ou élu député comme Thierry Braillard. Je vois d'ailleurs que l'un et l'autre sont déjà pris par leurs électeurs, j'espère évidemment que le cumul des mandats ne nuira pas trop à l'exercice de leurs fonctions, mais évidemment je suis certain du contraire.

Je veux dire aux autres qui ont eu moins de succès, que la vie continue, que c'est toujours une longue aventure, et leur dire également que pour avoir moi-même connu une période à la fois d'échec et de succès, je compatis à l'infortune des temps.

On me signale que j'ai oublié Mme Nachury qui est également absente mais que je veux féliciter.

(Applaudissements sur les bancs de l'Opposition.)

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2012

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 mai 2012 paru au Bulletin Municipal Officiel du 18 juin 2012. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 25 juin 2012.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, dans la communication sur les décisions que vous prenez en vertu des délégations qui vous ont été accordées, on s'est rendu compte qu'il y avait un petit problème sur le droit des marques et un certain nombre d'actions d'ester en justice, je pense notamment à Car2Go, à Cap Canal et le dernier épisode sur Autolib.

Dans ces différentes décisions, Car2Go a fait l'objet d'une condamnation pour concurrence déloyale à l'encontre du loueur de voitures Cargo et le service a été interrompu. Dès lors on se pose tout de même la question de connaître la suite donnée à ce service. Tout comme Cap Canal qui a été également attaqué, par Canal +, et pour lequel là aussi la justice a donné raison à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle et avec un dernier épisode pour Autolib puisque cette marque est propriété de la SEM Lyon Parc-Auto présidée par votre Premier Adjoint et vous aviez autorisé la Ville de Paris qui vient de se faire condamner en appel pour contrefaçon à l'endroit d'Europ car et de sa marque « Auto liberté ».

Dès lors se pose un certain nombre de questions que nous n'avons pas eu l'occasion d'évoquer. Comme elles font souvent l'objet d'une délégation qui vous est faite, je souhaitais ici au Conseil municipal vous poser la question de savoir ce que vous comptez faire pour résoudre ces différentes difficultés de marques qui posent un problème de fond par rapport à la forme.

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, je sais que vous me prêtez beaucoup de pouvoirs, mais quand même ! Evidemment Cap Canal est du ressort de la Ville de Lyon, je veux bien en être comptable. Car2Go qui est une société privée, vit sa vie comme toute autre société privée. Quant à savoir s'il faut que j'intervienne dans les problèmes que peut rencontrer la Ville de Paris, franchement c'est largement au-delà de mes compétences ! Je sais bien qu'après des périodes plus difficiles, il faut un peu se relancer mais soyons modestes dans la relance, commençons doucement, n'attaquons pas directement par la ville de Paris, il faut progresser avec patience.

Questions écrites du 3^e arrondissement relatives :

a)- à l'achat du Parc Chambovet

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, la première question concerne le parc Chambovet qui est un espace vert de plus de 58.000 m², situé à Montchat auquel les habitants sont très attachés. Il est bordé de jardins ouvriers de plus en plus utiles dans cette période de crise économique.

Vous avez annoncé depuis le début de votre premier mandat que vous vous engagiez formellement à ce que ce parc reste non constructible mais les habitants de Montchat ont toujours eu l'impression qu'il y avait un risque qu'une autre équipe un jour puisse rendre ce terrain constructible et donc un risque de voir disparaître ce poumon vert en cœur de ville.

Nous nous étions engagés en 2008 à l'acheter aux Hospices Civils de Lyon qui sont les propriétaires et dans un premier temps nous n'avions pas pu retenir cet achat dans la PPI.

Vous avez annoncé, Monsieur le Maire, en début d'année dans la révision de la PPI que cet achat était possible et qu'il aurait lieu en 2012.

L'Association du Parc Chambovet souhaite faire une grande fête en septembre pour fêter le moment où ce parc va devenir définitivement un parc public municipal Ville de Lyon.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous confirmer :

1- que cet achat est acté avec les Hospices Civils de Lyon ?

2- que la délibération est programmée pour septembre 2012 ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Monsieur le Maire du 3^e, il se trouve que sur cette question je peux répondre précisément puisque j'ai du être un des fondateurs de l'Association il y a deux mandats. Ce terrain, chacun le connaît, représente 5 hectares, c'est un poumon vert, il est public et très diversifié : on y voit des personnes âgées, de jeunes enfants, des jardiniers, des voisins, des scolaires du groupe Condorcet... C'est un site assez exceptionnel dans lequel il y a plus de 300 arbres et l'aménagement lui-même a l'air de faire le bonheur de tous : il y a des jeux pour enfants, des tables de ping-pong, un parcours de santé, etc.

C'est vrai qu'en 2004 on a commencé par classer inconstructible ce parc, ce qui amoindrissait la valeur que l'on paierait ultérieurement aux HCL. Ensuite, l'association, vous l'avez rappelé, nous a toujours dit « oui, on vous croit, mais peut-être qu'un jour une autre municipalité cèdera au grignotage urbain ». Il y a d'ailleurs eu une alerte, car il a failli y avoir un projet d'intérêt général consistant à y implanter des lieux pour accueillir les parents d'enfants hospitalisés, mais c'était dommage car il y avait de la place ailleurs, notamment sur les terrains de l'hôpital Neurologique.

Nous avons donc dit pendant la campagne électorale 2008 que l'on achèterait ce terrain et nous avons pris toutes les mesures pour le faire, c'était inscrit à la PPI, évalué par les Domaines, non pas comme terrain constructible, mais non constructible, et le prix estimé par les Domaines a été raisonnable, puisque cela se situait entre 580.000 et 600.000 euros. Les HCL ont donné un avis favorable en février dernier à cette cession ; le Directoire s'est réuni le 18 juin dernier pour valider cet avis ; le Conseil de Surveillance doit encore se prononcer et il n'y a pas de raison de penser qu'il se prononcera différemment, il le fera le 11 juillet. Dès que l'ensemble des organismes des HCL aura donné son avis, on pourra faire établir la cession auprès d'un notaire et vous voterez l'acquisition le 17 septembre prochain dans cette assemblée.

Vous avez rappelé que l'association voulait faire une grande fête pour fêter cette acquisition le 25 septembre à laquelle vous êtes tous invités évidemment. Il y avait une petite question « tiroir » qui relève plus du 3^e arrondissement et de l'Adjointe qui s'occupe des jardins ouvriers, citoyens, d'insertion, etc. Effectivement il existe deux associations pour ces jardins familiaux sur le site de Montchat. J'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas une empathie ou une synergie spontanée les uns envers les autres, donc ce qui serait bien c'est que vous puissiez, du haut de votre sagesse, les convaincre de collaborer avec une gestion responsable, c'est-à-dire qui respecte les recommandations environnementales d'une part, humaines d'autre part, puisque des conflits existent. Ce que l'on proposait c'était de créer une dixième section au sein des associations des jardins ouvriers qui réunissent les deux structures et les dépassent.

Voilà ce que je voulais vous dire : je pense que c'est un bon dossier dont chacun pourra se féliciter et au passage je tiens à remercier la mairie du 3^e de son opiniâtreté au même titre que l'association.

b)- au Domaine rue Paul Sisley

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, à l'angle des rues P. Sisley et saint Maximin existe un tènement qui abrite une belle propriété privée toujours en vente aujourd'hui ainsi qu'un espace boisé classé, une chapelle et une zone plus construite au sud.

Le conseil général avait envisagé que cette propriété devienne une Maison du Rhône mais a renoncé à ce projet.

Il semble qu'une association soit intéressée pour l'achat de cette maison. La ville pourrait se porter acquéreur de l'espace boisé en vue de créer un petit parc public, et de la petite zone au sud du tènement pour valoriser le bâti et le patrimoine naturel, notamment les arbres centenaires.

Cette opération permettrait d'offrir aux habitants de ce quartier qui s'est bien densifié ces dernières années, un espace vert public.

Enfin, elle permettrait de contenter les associations locales et notamment le CIL et le conseil de quartier qui sont particulièrement attachés à la valorisation de ce patrimoine.

Monsieur le Maire, quelle est la position de la ville de Lyon sur l'opportunité de cette opération ?

Mme GAY Nicole, Adjointe : Chers Collègues, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 3^e, cette propriété est constituée d'une parcelle de 5 300 m² comportant une magnifique maison de Maître qui semble nécessiter d'importants travaux de réhabilitation. Au milieu de cette propriété, il y a une chapelle, deux garages, un immeuble inoccupé, précédemment à usage d'habitation, et c'était la maison du gardien.

La parcelle dont une grande partie est inscrite en espace boisé classé comporte des spécimens d'arbres que l'on dit remarquables.

Alors, cette parcelle a été initialement inscrite au PLU en emplacement réservé pour espace vert public et équipement socioculturel au bénéfice de la Ville de Lyon, plus un emplacement réservé sur la rue Saint Maximin pour élargissement de la voirie.

Les propriétaires souhaitant céder ce bien, notamment en vue de la réhabilitation de la maison de Maître, des discussions ont été engagées avec la Ville de Lyon et la Direction de l'Immobilier qui, compte tenu des besoins aujourd'hui identifiés en équipement public, étudient une proposition d'acquisition de la partie Nord du tènement de 2000 m² environ le long de la rue Saint Maximin.

Monsieur le Maire et chers Collègues si ces négociations aboutissent favorablement, il pourra être envisagé la concrétisation d'un projet d'aménagement au cours du prochain mandat. Je vous remercie de votre attention.

c)- à la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Charade

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat se sont engagés pour une ambitieuse réhabilitation des locaux de l'ancienne Charade ainsi que sur la démolition et la reconstruction du bâtiment mitoyen.

In fine, ce seront 26 logements qui seront créés.

Pouvez-vous nous confirmer la faisabilité opérationnelle de l'opération ?

Par ailleurs, l'aménagement des rez-de-chaussée était conditionné au maintien ou non de l'Association culturelle Essalem.

Cette question qui a été traitée avec beaucoup de patience par les services de la Mairie explique le retard de l'opération.

Au début de l'année 2012, l'association nous a fait savoir qu'elle souhaitait emménager dans de nouveaux locaux et a donc déposé un permis de construire en mars dernier pour engager la réhabilitation de ces derniers. Ainsi, il est possible d'envisager de nouveaux usages des rez-de-chaussée.

L'implantation d'un RAM, d'une mini-crèche d'une part et de locaux d'activités constituent les éléments de programme que défend la Mairie du 3^e arrondissement.

A quelle date la Ville de Lyon entend valider définitivement ce programme ?

Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Maire.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Contrairement à la première question sur le Parc Chambovet, je n'ai jamais traité de ce dossier, ce sont d'autres adjoints qui l'ont en charge, donc s'ils ont des compléments d'information à donner, il ne faut pas qu'ils se gênent.

Il y a plusieurs volets à votre question :

Est-ce que je confirme la faisabilité opérationnelle de ce projet ? Je crois. Oui je le confirme, comme on le disait dans d'autres lieux. Je voudrais préciser que seuls les bâtiments du 119 rue Baraban peuvent être démolis entièrement actuellement dans l'état du PLU, non pas qu'on soit en zone ABF, mais parce qu'on avait identifié nous-mêmes d'ailleurs, des éléments, disons, à conserver.

Alors quand on regarde, il est vrai qu'il y a des éléments bâtis ; il y a des arches au rez-de-chaussée, il y a l'ordonnancement symétrique de la façade, les serrureries, les balcons. En même temps, on ne conserve que ce qui peut tenir debout. Si on attend encore quelque temps, je crois que cette conservation n'aura plus de sens et qu'il faudra raser, et sans doute les trois bâtiments.

Donc si l'on veut créer des logements sociaux comme cela a été indiqué, et l'OPAC du Grand Lyon était d'accord, il faudra que les bâtiments soient vides et il y a une occupation partielle en rez-de-chaussée par une association et c'est peut-être le bâtiment où est cette association qui est le plus dégradé aujourd'hui. Il y a eu une visite assez récente.

Donc, que faut-il faire de cette association ? L'association elle-même a bien conscience de la situation puisque, comme vous l'avez rappelé, elle s'est engagée à rechercher un autre local. Je ne suis pas sûr que sur le plan financier, elle en ait les moyens, je crois même le contraire.

Par contre, je sais que les services de la ville et vous-mêmes n'êtes pas restés inactifs et qu'il y a deux pistes, dont une sur une commune limitrophe et là, je ne sais pas qui négocie aujourd'hui avec cette

commune. C'est une commune voisine et amicale. Donc, je ne doute pas que ceux qui négocient aboutissent.

Dans le cas contraire, on a quand même prévu une autre hypothèse. Donc il y a trois hypothèses pour les reloger. Je crois qu'il serait très bien de le faire le plus rapidement possible parce se sont 200 personnes certains soirs qui se réunissent dans un bâtiment qui n'est pas classé insalubre, mais qui n'en est pas loin, c'est ennuyeux pour nous tous et pour eux.

Pour le RAM, les locaux d'activités, si l'opération est équilibrée sur le plan financier, pourquoi pas ! Je crois qu'après avoir regardé, l'OPAC du Grand Lyon avait dit que c'était possible. C'est tout ce que je peux dire aujourd'hui, mais sans doute la connaissance du dossier que j'en ai, est égale à celle que vous avez.